

PRESENTATION DE L'AGENCE UMOA- Titres

I – CREATION DE L'AGENCE UMOA-Titres

A. Le contexte

Les interventions des Etats sur le marché financier régional se sont sensiblement accrues ces dernières années, en liaison avec les exigences de la mise en œuvre des politiques de développement et de lutte contre la pauvreté. Entre 2001 et 2013, le volume annuel des émissions de titres publics en faveur des Etats est passé de 42,9 milliards à 2272 milliards, induisant un taux de croissance moyen annuel de plus de 50%.

Toutefois, le développement du marché financier régional des capitaux était entravé par une structuration inadaptée des émissions de titres. S'y ajoutaient la faible expertise des acteurs du secteur et l'inexistence d'un marché secondaire dynamique. A cet égard, il y a lieu de relever que l'encours de la dette publique mobilisée sur les marchés financiers ne représentait que 6% du PIB dans l'Union en 2010, contre 20% au Ghana et environ 40% en Tunisie et au Maroc.

Cet accroissement du volume des ressources mobilisées par les Etats est certainement lié à leurs ambitions affichées d'émergence économique, qui requièrent des investissements importants, en particulier dans les infrastructures et dans le capital humain. Ainsi, la perspective d'un recours accru des Etats au marché financier régional nécessitait son renforcement institutionnel, un accroissement des capacités de ses acteurs et leur diversification.

Le Gouverneur de la BCEAO, M.Tiémoko Meyliet Koné, a donc rapidement initié des actions en faveur de la création d'une structure entièrement dédiée à ces tâches.

Sur Décision N°CM/UMOA/006/05/2012 du Conseil des Ministres, la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a été autorisée à créer une agence régionale d'appui à l'émission et à la gestion des Titres publics par les États de l'UMOA, dénommée « Agence UMOA-Titres ». L'Agence UMOA-Titres est une structure légère et flexible, fonctionnant avec un effectif réduit, hautement qualifié en ingénierie financière, macroéconomie, statistique et économétrie.

C'est ainsi que le Gouverneur de la BCEAO, M.Tiémoko Meyliet Koné, sur le fondement de cette Décision du Conseil des Ministres, a procédé à la création de l'Agence UMOA-Titres (AUT) le 15 mars 2013, sous la forme d'un établissement public international doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Cette agence a démarré ses activités en septembre 2013. Elle est dirigée par M. Adrien DIOUF.

Ainsi, le rôle principal de l'Agence UMOA-Titres ou AUT est d'apporter son concours aux Etats membres en vue de mobiliser, sur les marchés de capitaux, les ressources nécessaires au financement de leurs politiques de développement économique, à des coûts maîtrisés.

A. Les missions de l'Agence UMOA-Titres (AUT)

Sur la base des besoins exprimés par les Etats, l'Agence UMOA-Titres est chargée, d'identifier les modalités les plus appropriées pour mobiliser les ressources financières nécessaires sur les marchés régionaux et internationaux de capitaux. Ces modalités sont proposées à chaque Trésor national qui arrête les décisions à prendre à cet effet.

L'Agence UMOA-Titres apporte son assistance aux Trésors nationaux pour le renforcement de leurs capacités, la détermination et la formulation de leurs besoins, la

programmation et la coordination de leurs interventions sur les marchés de capitaux. L'AUT assiste également les Trésors Nationaux dans la promotion des titres publics auprès des investisseurs nationaux, régionaux et internationaux, et les accompagne dans la gestion opérationnelle des émissions.

De manière spécifique, l'Agence UMOA-Titres intervient principalement pour :

- assister les Trésors nationaux dans l'élaboration de leurs stratégies d'émission sur le marché, notamment dans la définition des caractéristiques des titres à émettre sur la base des besoins de financement de l'Etat. Cette assistance tient compte généralement de la demande des investisseurs, des évolutions macroéconomiques attendues et de l'exigence de soutenabilité des finances publiques des pays ;
- coordonner les programmes d'émissions des Etats membres de l'UMOA ;
- promouvoir les titres de la dette publique auprès des investisseurs nationaux, régionaux et internationaux, en complément des actions initiées par les Trésors nationaux dans ce domaine. L'Agence assiste les Trésors nationaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de promotion de leurs émissions de titres ;
- structurer des émissions communes à plusieurs Etats membres de l'UMOA pour le financement de projets communautaires ou d'intérêt partagé ;
- assurer la gestion opérationnelle des émissions sur le marché régional par l'organisation matérielle des émissions de titres pour le compte des Trésors nationaux et le suivi de leur dénouement ;
- assister les Trésors nationaux dans leurs interventions sur le marché international, par l'organisation à leur demande, des émissions de titres (obligations en devises) pour leur compte et le suivi des échéances y relatives ;
- prendre avec les institutions concernées, notamment la BCEAO et le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), toutes les mesures nécessaires pour un meilleur fonctionnement et un approfondissement du marché financier régional ;
- assister les Trésors nationaux dans l'élaboration d'un cadre de gestion des risques de marché, de contrepartie et du risque opérationnel, inhérents à la gestion des titres de la dette publique.

II – LES ORGANES DE L'AGENCE UMOA-Titres

A. Le Conseil d'Orientation

Sous la supervision du Conseil des Ministres de l'Union, le Conseil d'Orientation administre l'Agence UMOA-Titres et définit les grandes lignes de son action. Il est présidé par le Gouverneur de la BCEAO et comprend les Directeurs Généraux des Trésors des Etats membres de l'UMOA et le Président de la BOAD.

Le Conseil d'Orientation a pour mission de préserver les intérêts de l'Agence et des Trésors nationaux.

Dans le cadre des directives qui lui sont données par le Conseil des Ministres de l'UMOA, le Conseil d'Orientation dispose des pouvoirs suivants :

- il approuve la stratégie de mobilisation de ressources au profit des Etats sur le marché des capitaux ;
- il définit les moyens et les modalités de fonctionnement de l'Agence UMOA-Titres ;
- il valide les plans d'actions et le rapport d'activité de l'Agence UMOA-Titres ;
- il détermine l'organisation des Services de l'Agence UMOA-Titres et fixe leur effectif ;
- il édicte le statut applicable au personnel de l'Agence UMOA-Titres ;
- il définit la politique de communication de l'Agence UMOA-Titres, notamment la promotion des titres de la dette publique ;
- il désigne les auditeurs de l'Agence UMOA-Titres sur la base d'une procédure de sélection concurrentielle ;
- il nomme le Directeur de l'Agence UMOA-Titres et son Adjoint ;
- il suit les opérations et approuve les comptes de l'Agence UMOA-Titres, ainsi que les propositions d'affectation des résultats.

A. Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé du Secrétaire Général du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et de deux (2) autres membres désignés par le Gouverneur, sur la base de leur expertise et de leur expérience dans le domaine financier, ainsi que de leur connaissance des marchés de capitaux.

Le Conseil de Surveillance est chargé :

- de veiller à la régularité de la gestion de l'Agence UMOA-Titres ;
- d'appuyer et d'accompagner le Directeur dans la gestion de l'Agence. A ce titre, il émet des recommandations à l'attention du Directeur sur :
 - la stratégie de mobilisation de ressources financières au profit des Etats ;

- la politique d'émission des Etats ;
 - les normes de communication et de diffusion des informations auprès des investisseurs ;
 - les évolutions futures majeures du marché financier.
- d'examiner et d'émettre des avis sur les dossiers à soumettre au Conseil d'Orientation, notamment le rapport d'activité de l'Agence et son programme d'activité, ainsi que les grandes orientations de la stratégie de mobilisation des ressources en faveur des Etats.

III – Organisation de l'Agence UMOA-Titres

1. La Direction

Le Directeur a en charge la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Orientation, ainsi que l'organisation et la gestion des activités de l'Agence. Il est également responsable de la gestion quotidienne des ressources de l'Agence, en veillant à son bon fonctionnement.

Il est assisté par un **Directeur Adjoint** et un **Conseiller**. Le Conseiller prend en charge la formation et la coopération internationale en relation avec le Directeur.

1. Les Départements

L'Agence est composée de 3 départements à savoir :

□ Le Département des Opérations

Le département des « Opérations » remplit la fonction « Front office » et est chargé de la gestion opérationnelle des émissions sur le marché financier régional. Il organise les émissions par voie d'adjudication et fournit un conseil aux Etats dans le cadre d'Appel Public à l'Epargne (APE). Ce département est également en charge de la fonction « Post-marché et gestion des risques ».

□ Le Département de la Recherche

Le département de la « Recherche » remplit la fonction « analyse macroéconomique et financière » et est en charge de l'analyse de l'environnement économique interne et externe de l'Union, ainsi que celle de l'évolution et des perspectives des marchés de capitaux régional et international. Ce département est également en charge de l'organisation des séminaires de renforcement de capacité en direction des agents des Trésors nationaux et des acteurs du marché financier régional, de même que du suivi de la dette et de ses indicateurs de performance. Il établit le calendrier d'émissions des titres publics de l'Union, à partir de projets de programmes indicatifs transmis par les Trésors nationaux. Ce calendrier est validé par le Conseil d'Orientation.

□ **Le Département de la Relation avec les Investisseurs et la promotion des titres publics**

Le département de la « Relation avec les Investisseurs et de la promotion des titres publics » est en charge des activités d'information, de communication et d'administration. Au titre de la communication, il assure la diffusion de l'information auprès de l'ensemble des acteurs du marché financier, notamment par l'intermédiaire de la presse, de son site internet (www.umoatitres.org), et des agences d'informations financières (Reuters, Bloomberg, etc.). Le département met en œuvre la stratégie de communication de l'AUT, initie les campagnes de promotion et de vulgarisation des titres publics et veille à promouvoir les titres publics de l'Union auprès des investisseurs locaux et internationaux à travers l'organisation de road-shows.

A ces 3 départements, vient en appui le **Responsable Administratif et Financier**.

Pour en savoir plus, adressez-vous à :	Contact
Mme Nasrine AKPLOGAN CHOBLI Responsable des Relations Investisseurs et Promotion des titres publics	nchobli@umoatitres.org; info@umoatitres.org +221 33 839 0641

Qui est M. ADRIEN DIOUF ?

Diplômé de l'Université Paris I et titulaire d'un MBA de l'Université Mc-Gill (Montréal - Canada), Monsieur Adrien DIOUF est le Directeur de l'Agence UMOA-Titres. Il a travaillé pendant près de 10 ans en France et au Canada dans le secteur bancaire et dans des fonds de pensions au sein desquelles il a occupé différentes responsabilités front et middle office.

Après un retour au Sénégal en 2006, il a eu en charge la structuration financière de plusieurs projets d'Etat au niveau de l'Apix, avant de poursuivre sa carrière à Ecobank-Sénégal en tant que responsable du département Banque d'Investissement et Secteur Public de cette structure.

M. Adrien Diouf a, par la suite, occupé le poste de Directeur Groupe de la Trésorerie de la Diamond Bank – UMOA dans le cadre de l'implantation de cette banque dans la zone avant de diriger le département Trésorerie de Afreximbank au Caire.

Depuis Septembre 2013, il est le Directeur de l'Agence UMOA-Titres avec comme principales missions l'approfondissement, le développement, la promotion du marché des titres publics des pays de la zone, ainsi que l'assistance aux Trésors nationaux dans leurs opérations de levée de fonds sur les marchés financiers.

Qui sont les membres du Conseil d'Orientation ?

- 1.M. TiémokoMeyliet KONE, Président du Conseil d'Orientation, Gouverneur de la BCEAO ;
- 2.M. Christian ADOVELANDE, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ;
- 3.Bénin : M. Job OLOU, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité ;
- 4.Burkina Faso : M. Naby Abraham OUATTARA, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique;
- 5.Côte d'Ivoire : M. Adama KONE, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique;
- 6.Guinée-Bissau : M. Wilson ALVES CARDOSO, Directeur Général du Trésor;
- 7.Mali : M. Sidi Almoctar OUMAR, Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique;
- 8.Niger : M. Zourkaleini SOULEYMANE, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique;
- 9.Sénégal : M. Daouda SEMBENE, Directeur Général de la Comptabilité Publique et du Trésor;
10. Togo : M. YérimaMashoud AMADOU, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Qui sont les membres du Conseil de Surveillance ?

- 1.M. Habib THIAM, Président du Conseil de Surveillance, Directeur des Opérations de Marché à la BCEAO,
- 2.M. Mory SOUMAHORO, Secrétaire Général du CREPMF,
- 3.Mme Gnékélé GNASSINGBE, Directrice de la Mobilisation des Ressources et de la Trésorerie de la BOAD.